

LGV/PARIS-ORLEANS-CLERMONT FERRAND-LYON/POCL

Contribution au débat public

de la Communauté de Communes du Pays de Charlieu

Le Conseil Communautaire accueille avec intérêt et soutien, avec une forte volonté d'aboutir, le projet de ligne à grande vitesse POCL inscrit par les pouvoirs publics dans les infrastructures ferroviaires prévues dans le cadre du Grenelle 2.

Nous souhaitons voir aboutir au terme du débat public une liaison à grande vitesse Paris-Lyon passant par l'agglomération de Roanne et permettant aux 150 000 habitants du bassin roannais d'être connectés, urbains et ruraux confondus à des moyens de modernité ouvrant le territoire sur des horizons nouveaux. Il s'agit d'une légitime « revanche » de l'histoire si l'on veut bien se souvenir du temps encore proche, où la voie ferrée, la Nationale 7 et le Canal étaient des outils de développement pour les activités traditionnelles de notre territoire : le textile et la métallurgie.

Le Pays de Charlieu s'inscrit dans une démarche à la recherche de compétitivité et d'attractivité renouvelées. Aujourd'hui le territoire de notre Communauté de Communes est à 3 heures de Paris (TGV le Creusot + car) et à 1 heure 30 de Lyon (voiture + TER) ce qui est un frein en terme de relation et de développement. S'appuyant sur un tissu industriel conséquent (2^{ème} pôle économique du Roannais) et sur un patrimoine architectural remarquable, la LGV est un atout indispensable pour un développement économique affirmé.

Les Elus Communautaire affirment avec force l'intérêt de la variante Roanne, véritable facteur de développement et d'aménagement du territoire ouvrant notre territoire au-delà de la Région Rhône Alpes et de la France, à l'espace européen.